

LA LETTRE

ASSOCIATION AÉRONAUTIQUE & ASTRONAUTIQUE DE FRANCE



ÉDITORIAL

ITAR – EAR*

Bien avant le 11 septembre 2001 existait, dans le cadre de l'Office of Munitions Control, une réglementation américaine pour les exportations de matériels de guerre, de biens et de technologies

à double usage, visant à empêcher la fuite des technologies de pointe vers des pays ennemis ou à risque. Cette réglementation était appliquée avec plus ou moins de souplesse selon les cas et les intérêts politiques ou économiques des pays, à commencer par ceux des Etats-Unis eux-mêmes.

Après les attentats, c'est non seulement une application stricte de ces règles qui a été imposée mais leur renforcement, résultant en une contrainte énorme pour les industriels et les fournisseurs. A l'évidence, cette réglementation est devenue une priorité pour la France et pour de nombreux pays luttant contre la prolifération d'armes et le transfert de technologies à des Etats ennemis, terroristes ou sous embargo. Dans ce contexte il est clair que, pour des raisons de sécurité nationale et de domination économique, les Etats-Unis cherchent à préserver leurs avantages technologiques par un arsenal de réglementations pour contrôler au mieux leurs échanges d'informations et de biens sensibles.

Si les grands industriels ont pu s'organiser en créant des services spécialisés au sein de leurs unités d'import-export d'équipements, il n'en est malheureusement pas de même pour les petites entreprises, confrontées du jour au lendemain à d'énormes problèmes qu'elles ont du mal à résoudre. La complexité des procédures, la lenteur des obtentions de licences ont eu des conséquences économiques souvent désastreuses ou ont découragé leur volonté d'exportation.

Une politique « ITAR-Free » totale, s'affranchissant de l'utilisation de composants et savoir-faire US, serait irréaliste et coûteuse et grèverait la compétitivité de nos produits, sans pour autant éliminer la nécessité du contrôle à l'exportation des technologies sensibles.

Aider les entreprises du secteur aéronautique et spatial C'est pourquoi, dans le cadre de la Commission internationale de l'AAAF il nous a paru nécessaire d'aider les entreprises du secteur aéronautique et spatial n'ayant pas la structure ou les moyens de faire face à ces nouvelles procédures ou insuffisamment armées pour



adopter la bonne marche à suivre auprès des autorités américaines. Un sondage préliminaire auprès des entreprises nous a conforté dans l'idée de mener une action de sensibilisation et d'information.

Le séminaire ITAR-EAR**

C'est ainsi que la commission internationale de l'AAAF s'est rapprochée du GIFAS pour préciser les besoins des industriels et organiser une journée d'information, le 19 septembre dernier, qui a réuni plus de deux cents participants de tous les milieux industriels : PME/PMI et grands groupes.

Cette opération n'était évidemment pas anti-américaine, bien au contraire. Elle visait à aider à respecter strictement les règles ITAR-EAR car nous partageons les mêmes soucis : protéger les hautes technologies, éviter que leur usage ne soit détourné. N'oublions pas que les sociétés US exportatrices sont soumises aux mêmes contraintes avec les mêmes risques de sanctions.

Les débats ont permis d'éclairer bon nombre d'interrogations. La moindre n'étant pas la contradiction qui peut exister pour un industriel, entre l'application de cette réglementation américaine et les règles françaises et européennes imposées dans certains appels d'offre.

Ces travaux seront poursuivis au sein des instances du GIFAS afin d'essayer de dégager des pistes d'action pour le futur.

Conclusion

La réussite de ce séminaire a montré tout l'intérêt d'une coopération plus étroite entre les commissions internationales du GIFAS et de l'AAAF pour mieux communiquer avec le milieu industriel aéronautique et spatial. Je souhaite que les conseils d'administration du GIFAS et de l'AAAF apportent leur support à la poursuite de cette fructueuse coopération sur d'autres sujets aussi concrets. Enfin mille merci à mes collègues de l'AAAF et plus particulièrement à Pierre BESCOND qui ont su pallier mon indisponibilité en phase finale du projet pour assurer le succès de ce séminaire.

Claude GOUMY,
AAAF, COMMISSION INTERNATIONALE

* International Traffic in Arms Regulations - Export Administration Regulations

** Les principaux résultats de cette journée sont présentés dans l'article de Pierre BESCOND et Louis LAIDET publié dans ce même numéro de La Lettre.